

En ligne tous les mardis

21 mai 2019

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le taux de chômage en France tombe à 8,7 %, son plus bas niveau depuis 2009, selon l'Insee](#)
- [Bruno Le Maire donne le top départ au «pacte productif»](#)
- [Investissements étrangers: la France entre dans le top 5 des pays les plus attractifs](#)
- [L'Assemblée nationale veut imposer les 35 heures effectives dans la fonction publique](#)
- [Le gouvernement n'a pas "renoncé" à son objectif de 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires](#)
- [EDF prévoit une hausse des tarifs de l'électricité de 5,9% en juin](#)
- [Coca-Cola aurait versé plus de 8 millions d'euros pour influencer sur la science en France](#)
- [Le Conseil constitutionnel valide les privatisations décidées par le gouvernement](#)
- [Les 10 affaires dans lesquelles Nicolas Sarkozy est cité ou mis en cause](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Baisse des cotisations patronales : une réponse insuffisante au chômage de masse](#)

FISCALITE

- [La taxe d'habitation pour les 20% les plus aisés supprimée "en plusieurs fois"](#)
- [La taxe Gafa à l'épreuve du Sénat](#)
- [Fraude fiscale : quatre ans de prison ferme requis contre Patrick Balkany, deux contre sa femme](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La direction d'Air France confirme son plan de 465 départs volontaires](#)
- [Carrefour: les syndicats valident les 3000 départs](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Même travail, statuts différents : la sous-traitance à La Poste en procès à Nanterre](#)

- [Roissy-Orly : les compagnies aériennes mises à l'amende](#)
- [Val-de-Marne : le train des primeurs Perpignan-Rungis maintenu au-delà de fin juin](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le taux de chômage en France tombe à 8,7 %, son plus bas niveau depuis 2009, selon l'Insee

Le 16/05/19, l'Insee a publié les chiffres du chômage en France, mesurés d'après les normes du BIT (bureau international du travail), pour le premier trimestre 2019. Ces données sont provisoires. **Sur l'ensemble du territoire**, outre-mer inclus (sauf Mayotte), le taux de chômage a diminué de 0,1 point ; il se situe à 8,7 %, ce qui est son plus bas niveau depuis 2009. Pour rappel, le taux de chômage avait déjà baissé de 0,3 point au quatrième trimestre 2018. **Le nombre de chômeurs en métropole** : 2,4 millions (- 19 000 par rapport au quatrième trimestre 2018). Un résultat qui apparaîtrait en rapport avec la progression des effectifs dans le secteur privé (+ 0,3 % au premier trimestre). **Les chômeurs de longue durée** : ils représentent 3,3 % de la population active (- 0,3 point en un an) ; ils sont actuellement 963 000 qui recherchent un emploi depuis au moins un an. **Par âges** : le taux de chômage est en hausse chez les jeunes sur le premier trimestre 2019 (mais en baisse sur un an : - 1,7 point) ; il est en baisse pour les 25-49 ans (- 0,2 point sur le trimestre, - 0,7 point sur un an) ; en hausse chez les seniors (+ 0,2 point sur un an). l'Insee précise que la part des personnes de 15 à 64 ans occupant un emploi reste stable (66,1 %). C'est « *son plus haut niveau depuis 1980* ». Un indicateur qui a progressé sur un an. S'il en est ainsi pour toutes les tranches d'âge, c'est surtout chez les jeunes (+ 0,8 point) et les 55-64 ans (+ 0,5 point) qu'il l'a fait. **La qualité de l'emploi** : elle progresse lentement mais s'améliore (+ 0,1 point) « *de la part des personnes titulaires d'un contrat de travail à temps plein* » (à 54,5 %) ».

https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/05/16/le-taux-de-chomage-recule-au-1er-trimestre-et-passe-a-8-7-selon-l-insee_5462719_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 16/05/2019, Bertrand Bissuel)

● Bruno Le Maire donne le top départ au «pacte productif»

Le 15/05/19, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, a lancé le "pacte productif", un grand chantier destiné à parvenir au plein emploi en 2025. M. Le Maire a reçu, avec d'autres ministres, les syndicats, le patronat et l'association des régions de France. **Emmanuel Macron**, en avril dernier : « *Nous avons besoin d'un agenda des transitions pour 2025, avec des objectifs clairs, des normes, un accompagnement financier et la mobilisation des acteurs publics et privés* ». Cinq grands thèmes ont été définis : **01)-** L'énergie ; **02)-** L'agriculture ; **03)-** L'innovation ; **04)-** L'industrie ; **05)-** Le numérique. Les discussions sur chacun de ces cinq thèmes seront encadrées par le ministre concerné, avec l'apport de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, M. Le Maire pilotant l'ensemble. C'est lui qui devra, après un point d'étape fin juin, faire la synthèse des travaux prévue pour l'automne 2019.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/bruno-le-maire-donne-le-top-depart-au-pacte-productif-20190515>

(Source : www.lefigaro.fr du 15/05/2019)

[Retour au sommaire](#)

● Investissements étrangers: la France entre dans le top 5 des pays les plus attractifs

Le 13/05/19, le cabinet de conseil américain **A.T. Kearney** a publié son classement annuel des pays les plus attractifs pour les grands investisseurs internationaux. Pour la première fois, la France a réussi à se classer dans le « top 5 ». Elle est en cinquième position, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne, le Canada et le Royaume-Uni (qui résiste malgré la perspective du Brexit). **A.T. Kearney** remarque que la confiance internationale vis-à-vis de l'Hexagone « *a fortement augmenté depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017 [et n'a pas été] affectée par le mouvement des "gilets jaunes"* ». Avant de conclure que la France « *reste compétitive* ». Notons que la France a dépassé la Chine qui est en perte de vitesse. En effet, si elle occupait « *la tête de ce classement* » entre 2002 et 2012, cette dernière est aujourd'hui reléguée à la septième place ; c'est son plus bas niveau depuis la création du classement il y a vingt ans. Pour la situation de la Chine ont joué plusieurs facteurs : le « *ralentissement de la demande intérieure, le recul des exportations, les inquiétudes croissantes sur le niveau d'endettement des entreprises chinoises [et] l'impact de la guerre commerciale avec les Etats-Unis* ». Enfin, A.T. Kearney remarque que, dans les 25 premières places, 22 sont occupées par des pays développés. La raison selon le cabinet :

les investisseurs accordent une grande importance à la question « de la gouvernance et de la régulation ».

[https://www.challenges.fr/economie/attractivite-la-france-dans-le-top-5-des-pays-ou-investir_655398#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190513](https://www.challenges.fr/economie/attractivite-la-france-dans-le-top-5-des-pays-ou-investir_655398#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190513)

(Source : www.challenges.fr du 13/05/2019, avec AFP)

● **L'Assemblée nationale veut imposer les 35 heures effectives dans la fonction publique**

Le 17/05/19, l'**Assemblée nationale** a décidé, via un amendement du gouvernement au projet de loi de la transformation de la fonction publique, d'imposer les 35 heures effectives dans cette dernière et d'abroger les régimes horaires particuliers qui y sont instaurés. Ce, malgré les critiques de l'opposition. **L'argumentation** : « *La durée du travail effectif des agents de l'État est celle fixée par le Code du travail* ». Sont concernés les agents de la fonction publique hospitalière et de la territoriale. Les enseignants ne le sont pas, dans la mesure où ils « *travaillent largement la durée légale* », comme l'a expliqué **Olivier Dussopt**, secrétaire d'Etat. Il sera toutefois tenu compte des « *sujétions particulières* » auxquelles sont soumis certains agents, comme le travail de nuit, le travail le dimanche, les travaux pénibles et dangereux. **M. Dussopt** : « *Un rapport d'audit évalue à 120 000 le nombre de fonctionnaires de l'Etat travaillant moins de 1 607 heures dans l'année sans qu'il y ait de raison objective. [Je ne] doute [pas] de notre capacité à mettre fin à ces "particularités" sur le temps de travail à la fin 2020, par souci d'équité* ». **Les réactions de l'opposition. 01)- La gauche** : pour elle, c'est une atteinte au principe de libre administration des collectivités. **Stéphane Peu**, député communiste de Seine-Saint-Denis : « *[C'est comme un coup de] communication sur le dos des fonctionnaires* ». **02)- La droite** : **Olivier Marleix**, député Les Républicains d'Eure-et-Loir : « *[Le gouvernement joue] les redresseurs de torts [et fait] de l'esbroufe* ». Avant d'appeler ledit gouvernement à avoir le « *courage* » de se pencher sur ses propres pratiques. Ce à quoi **M. Dussopt** a fait remarquer que, dans son amendement, l'Etat s'imposait la même obligation. D'ici un an, un rapport sera remis au Parlement, « *pour montrer ce que le gouvernement aura mis en place* ». **Emilie Chalas**, rapporteure La République en Marche : « *[Il s'agit] que la loi sur les 35 heures s'applique partout* ».

https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/05/18/l-assemblee-nationale-veut-imposer-les-35-heures-effectives-dans-la-fonction-publique_5463767_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 18/05/2019, avec AFP)

● **Le gouvernement n'a pas "renoncé" à son objectif de 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires**

Le 14/05/19, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a annoncé que le gouvernement n'avait pas renoncé à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur l'ensemble du quinquennat. Cet engagement de campagne devrait être tenu « *si c'est possible* » : « *Le président de la République n'a pas dit que nous renoncions à cet objectif: il a dit "nous allons voir dans les trois années (qui viennent) si nous pouvons atteindre cet objectif"* ». Avant d'ajouter qu'il restait, personnellement « *déterminé à ce que nous réduisions la dépense publique, la dette, et que nous tenions nos engagements en matière de réduction du nombre de fonctionnaires. Nous verrons si c'est possible ou non* ». **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré ne pas avoir de « *dogme* » sur le sujet et a estimé que l'objectif restait « *atteignable* ». **Les prévisions de Bercy sur le déficit public** : ce dernier devrait être de 1,2 % du PIB (produit intérieur brut) en 2022, ce qui signifie qu'il n'y aurait pas, cette année-là, de retour à l'équilibre. Quant à **la dette publique**, elle, devrait être de 96,8 % du PIB en 2022 (après 98,4 % en 2018), soit loin des 92,7 % prévus.

[https://www.challenges.fr/politique/objectif-de-120-000-suppressions-de-postes-de-fonctionnaires_655483#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190514](https://www.challenges.fr/politique/objectif-de-120-000-suppressions-de-postes-de-fonctionnaires_655483#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190514)

(Source : www.challenges.fr du 14/05/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● EDF prévoit une hausse des tarifs de l'électricité de 5,9% en juin

Le 14/05/19, **Xavier Girre**, directeur financier d'EDF, a annoncé que l'augmentation des tarifs régulés de l'électricité interviendra en juin. Elle sera de 5,9 % TTC. Cette hausse aurait dû être effective l'hiver dernier mais avait été reportée suite à la contestation des associations de consommateurs et au mouvement des Gilets jaunes. **Challenges** : « *Le directeur financier d'EDF a en outre indiqué lors d'une conférence téléphonique avec les analystes financiers que l'éventualité d'un rattrapage tarifaire lié au report de cette hausse n'était pas à ce stade "clarifiée" ».*

[https://www.challenges.fr/entreprise/energie/edf-prevoit-une-hausse-des-tarifs-de-l-electricite-de-5-9-655479#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190514](https://www.challenges.fr/entreprise/energie/edf-prevoit-une-hausse-des-tarifs-de-l-electricite-de-5-9-655479#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190514)

(Source : www.challenges.fr du 14/05/2019, avec Reuters)

● Coca-Cola aurait versé plus de 8 millions d'euros pour influencer sur la science en France

D'après le journal **Le Monde**, suite à une enquête publiée par le New York Times en 2015, **Coca Cola** (Coca Cola, Sprite, Fanta, Minute Maid) aurait dépensé 8 millions d'euros dans l'Hexagone auprès des professionnels de santé et les chercheurs. **Le but** : influencer ces derniers et détourner l'attention des effets des sodas et autres boissons sucrées sur la santé. **Le Monde** : « *Depuis 2010, le groupe Coca-Cola a octroyé plus de 8 millions d'euros à des experts et à diverses organisations médicales, mais aussi sportives ou événementielles. [...] En France comme ailleurs, (ces) financements relèvent dans leur grande majorité de la communication ou du sponsoring pur, et non d'un authentique travail scientifique ».* En réponse, **Coca Cola** a déclaré qu'elle agirait dans la transparence. Elle a déjà publié la liste des experts et des activités qu'elle a financés aux Etats-Unis sur son site. « *En France, l'insistance de l'ONG Foodwatch contraint Coca-Cola à les publier en avril 2016 ».* Dix-huit personnes sont listées. Ce sont toutes des professionnels de santé, comme des médecins du sport, des diététiciens ou des nutritionnistes. Les professionnels les plus « *légitimes [pour] déconseiller la consommation de boissons sucrées à leurs patients »*, note **Le Monde**. Qui ajoute que Coca Cola cherchait à mettre en avant le manque d'activité physique dans l'origine de l'obésité et à « *faire oublier les risques liés à ses boissons [sucrées] ».*

https://www.lexpress.fr/actualite/sciences/coca-cola-aurait-verse-plus-de-8-millions-d-euros-pour-influer-sur-la-science-en-france_2077226.html

(Source : www.lexpress.fr du 09/05/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le Conseil constitutionnel valide les privatisations décidées par le gouvernement

Le 16/05/19, **le Conseil constitutionnel** a validé la grande majorité des 221 articles de la loi Pacte sur la croissance des entreprises. 24 articles ont été censurés pour « *défaut de lien* » avec le projet de loi initial. Par exemple, l'article 18, qui prévoyait de décaler de 2022 à 2025 l'interdiction de produire sur le sol français certains pesticides vendus seulement en dehors de l'Union européenne (où ils ne sont pas autorisés). Ou encore les articles 213 à 215 mettant fin aux tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité. Par contre, ont été validées les privatisations de la Française des Jeux et du **Groupe ADP** (aéroports de Paris). Pour ce dernier, le Conseil n'a pas retenu l'argument principal avancé par les opposants à cette privatisation, arguant qu'ADP n'était pas en situation de monopole de fait. D'une part parce qu'il existe en France d'autres aéroports d'intérêt national ou international. D'autre part parce que certains trajets proposés sont en concurrence avec le transport ferroviaire ou routier. Avant de conclure qu'en l'état, le groupe n'était pas un « *service public national* ». Le Conseil a expliqué que la décision prise était « *cohérente* » et ne remettait pas en cause celle du 09/05/19, qui a donné le feu vert à une proposition de RIP (référendum d'initiative partagée) déposée par des parlementaires de l'opposition. Ce qui avait amené le premier ministre, **Edouard Philippe**, à dire que la décision du Conseil constitutionnel avait créé une « *situation dangereuse pour la conduite de l'action publique* ». Pour **la Française des Jeux**, le Conseil a estimé que, si cette dernière possédait effectivement des droits exclusifs, ces droits ne lui conféraient pas « *un monopole de fait au sein du secteur des jeux d'argent qui comprend également les paris hippiques, les jeux de casino et paris sportifs en ligne* ».

[https://www.nouvelobs.com/politique/20190516.OBS13031/le-conseil-constitutionnel-valide-les-privatisations-decidees-par-le-gouvernement.html#xtor=EPR-127-\[ObsPolitique\]-20190517](https://www.nouvelobs.com/politique/20190516.OBS13031/le-conseil-constitutionnel-valide-les-privatisations-decidees-par-le-gouvernement.html#xtor=EPR-127-[ObsPolitique]-20190517)

(Source : www.nouvelobs.com du 16/05/2019, avec AFP)

● Les 10 affaires dans lesquelles Nicolas Sarkozy est cité ou mis en cause

Alors que Nicolas Sarkozy vient d'être renvoyé en correctionnelle dans l'affaire Bygmalion, suite à une décision du conseil constitutionnel, petit tour d'horizon des différentes affaires dans lesquelles l'ancien président de la république a été ou est impliqué d'une manière ou d'une autre. Il y en a dix en tout. Trois ont déjà été réglées définitivement. Les autres sont en cours.

A- TROIS AFFAIRES DANS LESQUELLES IL A OBTENU UN NON-LIEU. 01)- Affaire Bettencourt. Dans un premier temps, M. Sarkozy avait été mis en examen puis a bénéficié d'un non-lieu. **Le Monde** précise que les enquêteurs n'ont pas été en mesure d'apporter la preuve que M. Sarkozy aurait été coupable d'abus de faiblesse envers l'héritière du groupe L'Oréal, Liliane Bettencourt. **02)- Pénalités des comptes de campagne.** Dans un premier temps, M. Sarkozy a été placé sous le statut de témoin assisté dans le cadre de l'enquête pour abus de confiance (il aurait dû payer les pénalités lui-même, elles l'ont été par l'UMP), avant de bénéficier d'un non-lieu en septembre 2015. **03)- Voyages en jet privé.** Il s'agissait d'une enquête concernant les voyages de M. Sarkozy en jet privé de 2012 à 2013 et facturés à la société Love Group de Stéphane Courbit. M. Sarkozy a bénéficié d'un non-lieu.

B- TROIS AFFAIRES DANS LESQUELLES IL EST CONCERNE. 04)- Affaire Tapie. Le sujet : le remboursement de 404 millions d'euros reçu par M. Tapie de l'Etat comme dédommagement pour le préjudice qu'il aurait subi en 1993 lors de la vente d'Adidas. Le tribunal de la Cour d'appel de Paris a annulé la décision. **Mme Lagarde**, présidente actuelle du FMI (fonds monétaire international), alors ministre de l'Economie de Nicolas Sarkozy, a été reconnue « coupable de négligence par la Cour de justice de la République », sans être condamnée. **Le Monde** : « L'enquête a mis en évidence de nombreux rendez-vous entre Nicolas Sarkozy et Bernard Tapie. Les enquêteurs n'excluent pas, même si personne n'a directement mis en cause l'ex-président de la République, que des consignes aient pu être données par les plus hautes autorités de l'Etat sur ce dossier ». **05)- Les hélicoptères du Kazakhstan.** Un contrat de 2 milliards d'euros, signé entre le Kazakhstan et l'entreprise française Eurocopter (une commande de quarante-cinq hélicoptères) aurait fait l'objet de rétro-commissions. Cette pratique consiste « à gonfler la facture d'un contrat pour donner une commission plus importante à l'intermédiaire qui a permis la vente. Une partie de cet argent supplémentaire revient, en secret, personnellement au vendeur ». C'est de la corruption. **Le Monde** : « Nicolas Sarkozy, en tant que chef de l'Etat, a participé à la négociation de ce contrat international. L'enquête est en cours pour déterminer s'il y a eu corruption et, si c'est le cas, s'il est impliqué ». **06)- Affaire des sondages de l'Elysée.** Six proches de Nicolas Sarkozy ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel par le Parquet financier. Motif : des marchés pour la fourniture de sondage auraient été passés de façon irrégulière (pour 9,4 millions d'euros). **Le Monde** : « Jusque-là, les éléments de l'affaire n'ont pas impliqué Nicolas Sarkozy, protégé par l'immunité du président de la République, mais six de ses proches ont été mis en examen, ainsi que l'institut de sondages Ipsos ».

C – UNE AFFAIRE DANS LAQUELLE IL EST TEMOIN ASSISTE ET OU L'ENQUETE EST RELANCEE. 07) Affaire de Karachi. En 1995, alors qu'il était ministre du Budget d'Edouard Balladur, des commissions « famines » auraient été accordées au cours d'une vente d'armes à l'Arabie Saoudite et au Pakistan. L'argent aurait servi à financer la campagne présidentielle de M. Balladur, dont M. Sarkozy était le porte-parole. M. Sarkozy a été convoqué par les juges comme témoin assisté en février 2014 et a bénéficié d'un non-lieu en août 2016. Le non-lieu a été annulé en novembre 2018 comme l'enquête était relancée.

D) UNE AFFAIRE DANS LAQUELLE IL EST MIS EN EXAMEN. 08)- Affaire du financement libyen de la campagne de 2007. La justice soupçonne que la campagne présidentielle de M. Sarkozy en 2007 aurait été financée par Kadhafi. Le 21/03, M. Sarkozy a été mis en examen pour corruption passive, financement illégal de campagne électorale et recel de détournement de fonds publics libyens.

[Retour au sommaire](#)

E)- Deux affaires dans lesquelles il est renvoyé ou pourrait être renvoyé en procès.
09)- Affaire Bygmalion. Le 03/02/17, M. Sarkozy a été renvoyé en correctionnelle pour avoir dépassé le plafond légal de dépenses lors de sa campagne présidentielle de 2012. Se grefferait dessus une affaire de fausses factures, destinées à masquer un dépassement de 20,5 millions d'euros. M. Sarkozy avait contesté ce renvoi ; le 17/05/19, le Conseil constitutionnel a validé le renvoi et M. Sarkozy passera devant les juges. **10)- Affaires des écoutes** (nom de code : Azibert). En octobre 2017, M. Sarkozy est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour « *corruption passive [et] trafic d'influence* ». Il a alors déposé trois recours, dont deux ont été rejetés par la Cour d'appel de Paris. La Cour de cassation va devoir se prononcer sur un nouveau recours au cours de l'année 2019. Devra aussi être examinée la question prioritaire de constitutionnalité avant qu'il y ait procès (ou non). **Le Monde** : « *M. Sarkozy est suspecté d'avoir tenté d'obtenir d'un magistrat à la Cour de cassation, Gilbert Azibert, des informations le concernant protégées par le secret. En échange, Nicolas Sarkozy aurait promis d'intervenir en faveur du magistrat pour qu'il obtienne un poste de prestige à Monaco* ».

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/03/21/les-dix-affaires-dans-lesquelles-nicolas-sarkozy-est-cite-ou-mis-en-cause_5274274_4355770.html

(Source : www.lemonde.fr du 21/03/2018, mis à jour le 17/05/2019)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Baisse des cotisations patronales : une réponse insuffisante au chômage de masse**
D'après une note de **La Fabrique de l'industrie**, les allègements de cotisations patronales sur les bas salaires menés depuis plus de 20 ans « *offrent dans le meilleur des cas des résultats grandement insuffisants pour constituer une réponse unique et définitive au chômage non qualifié* ». **Le rapport** : « *La France a-t-elle trouvé dans ces allègements "bas salaires" une recette efficace pour résorber le chômage ? Certainement pas* ». L'effet sur l'emploi serait très limité, malgré une grande montée en puissance des allègements de cotisations depuis 1993 : « *Parties de zéro en 1993, les exonérations générales en faveur de l'emploi ont atteint en 2008 le seuil des 25 milliards d'euros annuels, et le CAE table aujourd'hui sur un coût annuel de 60 milliards en régime de croisière à partir de la fin 2019* ». Quant au financement, les dispositifs d'exonération « *sont compensés à plus de 90% par des abondements de l'État aux caisses de sécurité sociale eux-mêmes financés par des prélèvements obligatoires ou des économies de dépenses publiques* ». Un coût « *de plus en plus massif* », qui incite les auteurs du rapport à déclarer que la mesure n'est pas à « *la dimension du problème qu'elle prétend contribuer à résoudre* ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/baisse-des-cotisations-patronales-une-reponse-insuffisante-au-chomage-de-masse-816924.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190514](https://www.latribune.fr/economie/france/baisse-des-cotisations-patronales-une-reponse-insuffisante-au-chomage-de-masse-816924.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190514)

→ Evaluation des allègements de charges : le sens du timing. Les synthèses de la Fabrique. Numéro 24 – mai 2019 (12 pages) :

<https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2019/05/S24-Charges.pdf>

(Sources : www.latribune.fr du 14/05/2019, Grégoire Normand, www.la-fabrique.fr, mai 2019)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **La taxe d'habitation pour les 20% les plus aisés supprimée "en plusieurs fois"**

Le 16/05/19, le premier ministre, **Edouard Philippe**, a déclaré que la **taxe d'habitation** des 20 % des ménages les plus aisés sera supprimée en plusieurs fois. Si 80 % des ménages français voit leur taxe d'habitation supprimée en trois fois, ce sera plus long pour les 20 % les plus riches. D'autre part, M. Philippe a déclaré que la suppression de la **taxe sur l'audiovisuel** n'était pas à l'ordre du jour, ce alors que **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, a proposé de la supprimer. **M. Philippe** : « *Compte tenu de la suppression à terme de la taxe d'habitation, il faudra qu'on se pose la question du financement de l'audiovisuel et peut-être de la redevance. [...] Mais cette question n'est pas d'actualité, on ne la pose pas aujourd'hui puisque cette taxe d'habitation continue à (être) exercée, donc l'instrument qui permet de collecter la redevance continue à exister* ».

[https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/la-taxe-d-habitation-supprimee-en-plusieurs-fois_655720#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190516](https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/la-taxe-d-habitation-supprimee-en-plusieurs-fois_655720#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190516)

(Source : www.challenges.fr du 16/05/2019, avec AFP)

● La taxe Gafa à l'épreuve du Sénat

Les 21 et 22 mai, la taxe **Gafa** (Google, Amazon, Facebook, Apple) sur les géants du numérique va être étudiée en première lecture par le Sénat. Cette taxe a été votée en première lecture par l'Assemblée nationale. La proposition présentée par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, intervient à la suite de l'échec d'une initiative au niveau européen (étaient contre l'Irlande, la Suède, le Danemark, la Finlande) et malgré l'opposition des Etats-Unis. La taxe française concernera les activités numériques qui « *créent de la valeur grâce aux internautes français* ». Seront ciblées les entreprises « *qui font un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de plus de 750 millions d'euros dans le monde et de plus de 25 millions d'euros en France* ». La taxe sera de 3 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'Hexagone. Les domaines concernés : la publicité ciblée en ligne, la vente de données à des fins publicitaires et la mise en relation des internautes par les plateformes. Outre les quatre géants déjà cités dans l'acronyme Gafa, une trentaine de groupes, comme Meetic, Airbnb, Instagram, Criteo, devraient être concernés. **Les rentrées attendues** : 400 millions d'euros en 2019, 650 millions d'euros en 2020. Pour **M. Le Maire**, cette taxe devrait servir « *de levier* » dans les négociations internationales. **Albéric de Mongolfier**, rapporteur général LR de la commission des finances du Sénat : « *Tout paraît fort simple, mais tout est compliqué. [Certes,] politiquement, il n'y a pas lieu de s'opposer à des taxes s'appliquant aux entreprises qui paient peu d'impôt en France* ». Avant de pointer « *beaucoup d'interrogations [et une initiative unilatérale] très risquée sur le plan juridique. [...] Est-ce conforme au droit fiscal international ? Aux traités européens ?* »,

[https://www.latribune.fr/technos-medias/internet/la-taxe-gafa-a-l-epreuve-du-senat-817709.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20190520](https://www.latribune.fr/technos-medias/internet/la-taxe-gafa-a-l-epreuve-du-senat-817709.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20190520)

(Source : www.latribune.fr du 20/05/2019, Véronique Martinache, AFP)

● Fraude fiscale : quatre ans de prison ferme requis contre Patrick Balkany, deux contre sa femme

Le 16/05/19, le Parquet national financier a statué sur le délit de fraude fiscale dans l'affaire Balkany. Ont été réclamés quatre ans de prison avec mandat de dépôt contre M. Balkany, 10 ans d'inéligibilité et dix ans d'interdiction de gérer et d'administrer des sociétés. Pour son épouse, ont été requis quatre ans de prison, dont deux ans fermes, et dix ans d'inéligibilité. Jugement sera rendu le 13/09/19. Le procès se poursuit sur le second volet de l'affaire, soit les soupçons de blanchiment et de corruption ; il se terminera le 20/06/2019.

[http://www.leparisien.fr/faits-divers/fraude-fiscale-quatre-ans-de-prison-ferme-requis-contre-patrick-balkany-deux-contre-sa-femme-16-05-2019-8073318.php#xtor=EREC-1481423605-\[NL92\]---\\${_id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/faits-divers/fraude-fiscale-quatre-ans-de-prison-ferme-requis-contre-patrick-balkany-deux-contre-sa-femme-16-05-2019-8073318.php#xtor=EREC-1481423605-[NL92]---${_id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 16/05/2019, Marjorie Lenhardt)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● La direction d'Air France confirme son plan de 465 départs volontaires

Air France a subi une perte de 189 millions d'euros et a confirmé son plan de 465 départs volontaires dans son personnel au sol. **La direction** : « *Les représentants du personnel ont été informés d'un projet de plan de départs volontaires pouvant concerner jusqu'à 465 postes sur le réseau domestique, qui serait mis en œuvre sur plus d'une année. Il fera prochainement l'objet d'une consultation. Il n'y aura aucun départ contraint* ». Dans le détail, il y aurait entre autres 202 suppressions de postes dans le personnel de piste (assistance au sol et chargement des avions) et 169 chez celui en charge de l'accueil des passagers et de l'enregistrement en aéroport. **Les escales les plus touchées** : Orly (63 postes), Marseille (63 postes), Ajaccio (54 postes) et Bastia (50).

[https://www.lepoint.fr/economie/la-direction-d-air-france-confirme-son-plan-de-465-departs-volontaires-13-05-2019-2312209_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-du-soir\]-20190513](https://www.lepoint.fr/economie/la-direction-d-air-france-confirme-son-plan-de-465-departs-volontaires-13-05-2019-2312209_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-du-soir]-20190513)

(Source : www.lepoint.fr du 13/05/2019, AFP)

● Carrefour: les syndicats valident les 3000 départs

Le 14/05/19, les syndicats **Force ouvrière** (46 % des voix aux dernières élections) et **CGC** (7 % des voix) ont signé le projet de rupture conventionnelle collective, qui entraînera la suppression de 1 230 postes, avec un plafond de 3 000 départs. **Jérôme Nanty**, directeur des ressources humaines du groupe Carrefour : « *L'obtention de cet accord majoritaire prouve la volonté de maintien d'un dialogue social de qualité pour l'enseigne* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/carrefour-les-syndicats-valident-les-3000-departs-20190514>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/05/2019, Angélique Vallez-d'Erceville)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Hauts-de-Seine. Même travail, statuts différents : la sous-traitance à La Poste en procès à Nanterre

L'ancien directeur du centre d'Issy-les-Moulineaux, La Poste, ainsi qu'un sous-traitant, se sont retrouvés devant le tribunal après la mort accidentelle d'un de leur livreur sous-traitant, non déclaré, en décembre 2012 à Boulogne-Billancourt. Motif : pour La Poste et l'ex-directeur du site d'Issy, prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage ; pour le sous-traitant (**DNC-Transport**) travail illicite. **Le procureur de la république** : « *C'est le naufrage total d'une société de droit public qui a entretenu la précarisation de dizaines de salariés du site d'Issy-les-Moulineaux...* » Ont été réclamés 5 mois de prison avec sursis contre le directeur du site Coliposte d'Issy-les-Moulineaux et 8 mois de prison avec sursis contre l'ex-patron de DNC-Transport, sous-traitant de La Poste. Quant à La Poste, en qualité de personne morale, il a été requis 150 000 euros d'amende : « *Le maximum prévu par la loi mais, ici, vu les conséquences, le maximum c'est bien le minimum...* », a dit le procureur. Le système mis en place à Issy-les-Moulineaux : 80 % des 27 salariés qui distribuent les colis sont des sous-traitants, 20 % des postiers (6 salariés). **Me Julien Pignon**, avocat de Sud-PTT : « *Il s'agit bien d'une fausse sous-traitance* ». **La présidente du tribunal** pointe du doigt le fait que sous-traitants et salariés font le même travail, « *mais dans des conditions différentes* ». **01)-** La Poste a fait de l'ingérence dans le fonctionnement de ses sous-traitants, notamment en intervenant dans le choix des jours de congé, dans les sanctions, dans l'approbation ou pas de telle ou telle embauche, etc. **02)-** Les salaires : 1 350 euros mensuels pour un sous-traitant contre un peu plus de 2 000 euros pour un postier. Ce à travail égal. **03)-** Les conditions de travail : le postier devait acheminer 100 colis, tandis que le sous-traitant devait en délivrer 150, sans limites d'horaires. **04)-** Différences aussi devant les primes, les diverses prestations, l'accès à la formation, etc. Pour **DNC-Transport**, le coupable c'est La Poste, le donneur d'ordre : « *[C'est La Poste] qui a organisé ce système* ». L'avocat de **La Poste** a, lui, « *salué une "entreprise sociale" qui ne "licencie pas", "obligée de rester performante malgré un monde qui change..."* » **Me Pignon** a répliqué en dénonçant un système qui « *peut aboutir à ce qu'un salarié précaire [M. Seydou Bagaga, qui n'avait pas de contrat de travail au moment de son décès, Ndlr] aille chercher un colis dans une eau à 5° plutôt que de risquer une pénalité ou ne pas obtenir un CDI...* » Délibéré le 8 juillet.

[http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/meme-travail-statuts-differents-la-sous-traitance-a-la-poste-en-proces-a-nanterre-13-05-2019-8071308.php#xtor=EREC-1481423605-\[NL92\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/meme-travail-statuts-differents-la-sous-traitance-a-la-poste-en-proces-a-nanterre-13-05-2019-8071308.php#xtor=EREC-1481423605-[NL92]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 13/05/2019, Olivier Bureau)

● Roissy-Orly : les compagnies aériennes mises à l'amende

Fin 2018, l'**Acnusa** (autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires) a infligé 90 amendes à des compagnies aériennes de Paris-Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly. Motifs : non-respect des couloirs aériens, violations du couvre-feu pour les décollages et atterrissages. Montant maximal des amendes : 40 000 euros à Roissy, 20 000 euros à Orly. Selon l'Acnusa, il ne s'agit pas d'une hausse des infractions mais d'une meilleure rigueur des agents assermentés de l'Etat.

[http://www.leparisien.fr/essonne-91/roissy-orly-les-compagnies-aeriennes-mises-a-l-amende-15-05-2019-8072757.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/essonne-91/roissy-orly-les-compagnies-aeriennes-mises-a-l-amende-15-05-2019-8072757.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 15/05/2019, Thibault Chaffotte et Cécile Chevallier)

[Retour au sommaire](#)

● **Val-de-Marne : le train des primeurs Perpignan-Rungis maintenu au-delà de fin juin**

Le 17/05/19, le **ministère des Transports** a annoncé la prolongation du fonctionnement du train des primeurs reliant Perpignan à Rungis. Pour rappel, la fin du train était programmée d'ici le 30 juin 2019. Le **ministère** a ajouté qu'il désirait trouver une solution ferroviaire pérenne d'ici fin 2019. **Stéphane Layani**, président du Marché international de Rungis : « *[Je me] félicite qu'une solution ait été trouvée. [...] Cette solution, certes provisoire, permettra d'éviter l'arrêt brutal de la liaison au 30 juin et donnera le temps aux différentes parties prenantes de trouver une solution pérenne* ». La **région Ile-de-France** prend « *note de la volonté du gouvernement de trouver des solutions* ». Elle est prête à participer financièrement.

[http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/val-de-marne-le-train-des-primeurs-perpignan-rungis-maintenu-au-dela-de-fin-juin-17-05-2019-8074143.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/val-de-marne-le-train-des-primeurs-perpignan-rungis-maintenu-au-dela-de-fin-juin-17-05-2019-8074143.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 17/05/2019, Bartolomé Simon)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr